



**Millau Grands Causses**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS EXERCICE 2021**



Présenté par la Présidente de la Communauté de communes de Millau Grands Causses

Approuvé par le Conseil communautaire du 8 juin 2022

---

# Sommaire

---

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>1. La collecte des déchets ménagers.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1 L'organisation du service collecte au 31/12/2021 _____</b>	<b>4</b>
<b>1.2 La collecte du verre _____</b>	<b>7</b>
<b>1.3 Les déchèteries intercommunales _____</b>	<b>8</b>
1.3.1 Descriptif des trois sites _____	8
1.3.2 Les horaires d'ouverture au public _____	8
1.3.3 Le contrôle d'accès / l'accueil des usagers _____	8
1.3.4 Le marché d'enlèvement des matériaux _____	9
1.3.5 Les filières de responsabilité élargie du producteur (REP) et autres filières volontaires _____	9
1.3.6 Tonnages collectés en 2021 _____	13
1.3.7 Bilan et perspectives d'évolution _____	16
<b>1.4 Campagnes de promotion du compostage domestique _____</b>	<b>18</b>
<b>2. Le traitement des déchets ménagers .....</b>	<b>21</b>
<b>2.1 Aspect quantitatif et financier _____</b>	<b>21</b>
2.1.1 Les ordures ménagères résiduelles (OMr) _____	22
2.1.2 La collecte sélective (CS) _____	23
2.1.3 Production globale d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) _____	27
2.1.4 Synthèse de la production totale de déchets : données 2021 et évolution/2020 _____	27
<b>3. Communication .....</b>	<b>29</b>
<b>4. Réduction des déchets à la source : Objectifs nationaux et déclinaisons locales.....</b>	<b>34</b>
<b>5. Les anciens centres d'enfouissement réhabilités .....</b>	<b>36</b>
<b>6. Le financement du service .....</b>	<b>37</b>
<b>6.1 Taux de TEOM applicable en 2021 _____</b>	<b>37</b>
<b>6.2 Redevance spéciale _____</b>	<b>38</b>
<b>6.3 Coût du service _____</b>	<b>38</b>
<b>7. Bilan et perspectives .....</b>	<b>39</b>
<b>7.1 La collecte des déchets ménagers _____</b>	<b>39</b>
<b>7.2 Le traitement des déchets ménagers _____</b>	<b>40</b>
<b>7.3 La sensibilisation au tri et à la réduction des déchets _____</b>	<b>40</b>
<b>7.4 Les anciens centres d'enfouissement _____</b>	<b>41</b>
<b>7.5 Le financement du service en 2021 _____</b>	<b>41</b>
<b>8. Annexes financières - Compte administratif 2021 du service .....</b>	<b>42</b>

---

## ***Introduction***

---

La Communauté de communes de Millau Grands Causses est compétente pour « la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés » issus de ses 15 communes adhérentes.

Alors que les opérations de collecte des ordures ménagères et déchets recyclables sont effectuées en régie, celles concernant le traitement ont été déléguées au SYDOM Aveyron.

Conformément au code général des collectivités territoriales présent document a pour objet de présenter le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

# 1. La collecte des déchets ménagers

## 1.1 L'organisation du service collecte au 31/12/2021

Filière	Emploi
Technique	<p><b>Collecte des ordures ménagères :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe</li><li>- 1 agent de maîtrise principal</li><li>- 4 adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe</li><li>- 7 adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe</li><li>- 1 adjoint technique</li></ul> <p><b>Déchèteries :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Millau et Aguessac :<ul style="list-style-type: none"><li>- 1 technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe</li><li>- 1 adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe</li><li>- 1 adjoint technique</li></ul></li><li>• St Georges de Luzençon<ul style="list-style-type: none"><li>- 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe mis à disposition par la commune de St Georges de Luzençon</li></ul></li></ul>
Administrative	<ul style="list-style-type: none"><li>- 1 adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe</li></ul>

### • La formation du personnel

- ✓ 1 agent a bénéficié d'un recyclage FCO marchandises, d'une durée de 35 heures, obligatoire tous les 5 ans,
- ✓ 2 agents ont suivi un recyclage à la conduite du CACES grue d'une durée de 16 heures,
- ✓ 2 agents ont participé à la formation « habilitation électrique BS BE manœuvre » d'une durée de 12 heures,
- ✓ 2 agents ont participé à la formation « Sauveteur Secouriste du Travail » d'une durée de 14 heures,
- ✓ 2 agents ont participé à la formation « la collecte des déchets en toute sécurité » d'une durée de 7 heures,
- ✓ 7 agents ont participé à la formation « PSC1 Gestes de premiers secours » d'une durée de 7 heures,
- ✓ 2 agents ont participé à la formation « EcoDDS » d'une durée de 4 heures,
- ✓ 2 agents ont participé à la formation « Horoquartz module planification » d'une durée de 8 heures,
- ✓ 2 agents ont participé à la formation « Maitriser la matrice des Coûts et la méthode Comptacoût » d'une durée de 24 heures,
- ✓ 13 agents ont participé à la formation « extension des consignes de tri » d'une durée de 2 heures,
- ✓ 2 agents ont participé à un Webinaire sur la tarification incitative d'une durée de 2 heures,
- ✓ 2 agents ont participé à une formation « échange autour de l'extension des consignes de tri » d'une durée de 7 heures,
- ✓ 1 agent a participé à une formation « le management d'une équipe en télétravail » d'une durée de 8 heures,
- ✓ 1 agent a participé à une « e-rencontre déchèteries » d'une durée de 4 heures,

- ✓ 1 agent a participé à un Webinaire « Soutien à la Connaissance des Coûts » d'une durée de 1 heure,
- ✓ 1 agent a participé à une formation « mobilité professionnelle » d'une durée de 39 heures

## • Le matériel roulant

Type de véhicule	Immatriculation	Date d'immatriculation
<b>Benne à Ordures Ménagères (BOM)</b>		
<b>Mercedes benz Axor</b>	7621 PH 12	15/06/2006
<b>Renault 24 CPB1 Benne</b>	9582 PR 12	27/02/2009
<b>Renault Midlum Benne</b>	AX 660 LT	27/07/2010
<b>Renault D19 Wide</b>	DY 313 DH	15/12/2015
<b>Renault</b>	DP 305 MX	04/03/2015
<b>IVECO</b>	FX-760-FS	01/03/2021
<b>Camion Grue</b>		
<b>Renault Premium</b>	BK 213 WE	24/03/2011
<b>Man TGS</b>	CJ 971 XL	20/08/2012
<b>Renault</b>	EM 371 NZ	18/05/2017
<b>Renault</b>	FR-359-VX	31/07/2020
<b>Polybenne</b>		
<b>Nissan Cabstar</b>	EB 448 ZT	19/10/2005
<b>Isuzu</b>	1863 PH 12	11/04/2006
<b>Mitsubishi Canter3C13N</b>	BK 821 XD	24/03/2011
<b>Renault Maxiti Kartcher</b>	DP-399-XJ	18/03/2015
<b>Véhicules légers</b>		
<b>Citroën Berlingo</b>	503 NY 12	26/06/2008
<b>Peugeot Partner Electrique</b>	EZ 534 ZC	28/08/2018

## • Le Centre Technique de Collecte (CTC)

Depuis le 14 mai 2018, les agents de collecte disposent d'un local commun. Situé sur le Parc d'Activités de Millau-Viaduc, celui-ci comprend :

- ✓ un garage pour l'ensemble des véhicules du service (BOM, camion-grue, VL),
- ✓ des locaux techniques de stockage pour le service déchets et d'autres services de la Communauté,
- ✓ des locaux pour le personnel,
- ✓ deux bureaux,
- ✓ une aire de réparation,
- ✓ une aire de lavage,
- ✓ une aire de viabilité hivernale.



Ce bâtiment est équipé de panneaux solaires, d'une puissance de 99 kwe-crête, qui ont produit 118.22 Mwh en 2021.

## • L'organisation des collectes

Les collectes ont lieu de 5 h à 12 h du lundi au vendredi, y compris les jours fériés (à l'exception de Noël et du Jour de l'an), selon les fréquences suivantes :

	Ordures ménagères (OM)	Collecte sélective (CS)
<b>Millau</b>		
Centre-ville (secteur en conteneurs enterrés)	C3-C4	C3-C4
Centre-ville (non desservi par les conteneurs enterrés)	C4	C1
Périphérie	C1	C1
<b>Creissels et St-Georges de Luzençon</b>	C1 à C2 selon les quartiers	C1 à C2 selon les quartiers
<b>Autres communes</b>	C1	C1

En été, en fonction des besoins, des collectes supplémentaires sont organisées notamment sur la vallée du Tarn pour les campings et dans le centre-ville de Millau.

## • Le matériel de pré-collecte

- ✓ Pour les déchets recyclables, des **sacs jaunes translucides** sont distribués aux habitants par la Communauté de communes avec l'appui des communes. Les quantités distribuées par foyer ont été réduites depuis plusieurs années, dans une perspective d'économie mais restent suffisantes pour l'utilisateur, dans le cadre d'une utilisation conforme aux consignes de tri.
- ✓ Pour les ordures ménagères, des **sacs noirs** sont distribués aux habitants dans les mêmes conditions pour l'ensemble des foyers, à l'exception de ceux disposant soit de **bacs individuels**, soit de **bacs privés affectés à leur immeuble**. Les quantités distribuées ont été également réduites mais restent suffisantes pour l'utilisateur. Des adhésifs permettent de repérer les dépôts sauvages et d'ouvrir les sacs poubelles ainsi identifiés en vue de l'identification de leurs propriétaires qui encourent une amende de 75€.

## • Les conteneurs enterrés et semi-enterrés

La Communauté de communes a élaboré un **plan pluriannuel d'implantation de conteneurs enterrés et semi-enterrés** en substitution des bacs roulants. Les premiers conteneurs ont été mis en place en 2010. Cette implantation s'est poursuivie sur l'ensemble du territoire de la Communauté au fil des années.

Durant l'année 2021 et notamment en raison de la pandémie, aucun nouveau conteneur n'a été mis en place.

La collecte en conteneurs enterrés et semi-enterrés s'effectue correctement, toutefois on observe des dysfonctionnements pour les conteneurs enterrés du centre-ville de Millau (dépôts de sacs hors conteneurs, dépôt d'encombrants, sacs déposés en pied d'immeuble, etc...). Comme les années précédentes, plusieurs opérations « coup de poing » ont été réalisées avec les services de la Ville de Millau pour tenter d'identifier les contrevenants et engager une procédure de verbalisation.

## 1.2 La collecte du verre

Celle-ci s'effectue par apport volontaire dans les **200 conteneurs à verre** mis à disposition sur le territoire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 leur vidage ainsi que le transport vers la verrerie d'Albi sont assurés par la société CARCANO (Saint-Juéry – 81).

**En 2021, 1 212 tonnes** de verre ont été collectées, soit l'équivalent de plus de 3 millions de bouteilles de 75 cl. Leur recyclage aura permis de produire autant de nouvelles bouteilles.

Le tonnage collecté a connu une **augmentation de 5.9 %** par rapport à 2020.

Le ratio constaté sur notre territoire est de **41.1 kg/hab/an**. Il est supérieur de 37% à la moyenne nationale (30 kg/hab/an – référentiel national ADEME 2019 des coûts du service public de gestion des déchets – données 2016) et de 12.63% à la moyenne départementale (36.49 kg/hab/an- Rapport d'activités SYDOM 2021).

Une convention passée avec la Ligue contre le Cancer prévoit le reversement de 2 € par tonne collectée jusqu'à 1 000 tonnes, puis 4 € par tonne au-delà, soit un montant de 2 848 € pour l'année 2021.

## 1.3 Les déchèteries intercommunales

### 1.3.1 Descriptif des trois sites

#### • Déchèterie de Millau

Située rue Calixtine Bac à Millau, elle dispose de 10 quais destinés à accueillir les déchets ménagers et assimilés. Au total près de 20 catégories de déchets peuvent être triées sur place en vue d'une valorisation.

#### • Déchèterie de Saint-Georges de Luzençon

Elle est située dans le quartier de la gare, en rive gauche du Cernon. Construit par la commune de Saint-Georges de Luzençon, cet équipement a été transféré à la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Elle dispose de 4 quais destinés à accueillir les déchets ménagers et assimilés.

Depuis novembre 2020, de nouvelles catégories de tri sont possibles : benne « Ecomobilier », séparation des flux « papiers » et « cartons » auparavant en mélange, benne « bois » (précédemment mélangé avec le tout-venant).

#### • Déchèterie d'Aguessac

Celle-ci est opérationnelle depuis 2014 et dispose de six quais.  
Depuis novembre 2020, une benne « Ecomobilier » est en place.

Les sites sont équipés d'un système antichute installé en juillet 2015, de façon à répondre aux exigences réglementaires.

### 1.3.2 Les horaires d'ouverture au public

DECHETERIE	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
<b>Millau</b>	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	
<b>Saint-Georges de Luzençon</b>	14h-17h		14h-17h			8h-12h	
<b>Aguessac (jusqu'au 6/06/21)</b>	14h-18h		14h-18h			8h-12h	
<b>Aguessac (à compter du 7/06/21)</b>	8h-12h		8h-12h			8h-12h	

Les trois déchèteries intercommunales sont fermées les jours fériés.

Les horaires de la déchèterie intercommunale d'Aguessac ont été modifiés à compter du lundi 7 juin inclus, afin de ne pas être concomitants avec ceux de la déchèterie de Saint-Georges de Luzençon.

### 1.3.3 Le contrôle d'accès / l'accueil des usagers

L'accès aux déchèteries est réservé aux habitants des communes adhérentes qui se voient délivrer un badge autocollant à apposer sur le pare-brise du (ou des) véhicule(s), moyennant présentation d'un justificatif de domicile. Une convention de prestation de services pour l'utilisation des déchèteries intercommunales par la population de Saint-Beauzély et une partie de la commune de Verrières a été conclue le 23 octobre 2018 avec la Communauté de communes de la Muse et des Rases du Tarn.

Les déchèteries sont toutes équipées d'un système de vidéosurveillance mis en place en raison des nombreuses intrusions constatées précédemment. Ces aménagements ont permis de diminuer considérablement le vol de batteries, de ferrailles et de matériel électronique.

### ***1.3.4 Le marché d'enlèvement des matériaux***

Courant 2019, une consultation a été lancée pour l'évacuation, le transport et le traitement des déchets issus des déchèteries de Millau Grands Causses.

Après analyse des offres, la Commission d'Appels d'Offres du 18/11/19 a attribué le marché à la Société Méditerranéenne de nettoyage – Lots 1-2-3 – 12 100 MILLAU (Siège social : 34 000 MONTPELLIER) avec la sous-traitance de Chimirec Massif Central 48000 MENDE pour les Déchets Diffus Spécifiques. D'une durée de quatre ans, le marché a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Il est à noter une augmentation conséquente des prix de traitement des encombrants (+27.1%) et du bois (+30.7%), grandement liée au manque d'exutoires.**

Sur la seule déchèterie de Millau, ces deux flux représentant respectivement 56% et 17% de la facture annuelle, il faut donc s'attendre à une augmentation de 14% de la facture globale, soit + 58 500€ HT/an.

Concernant le traitement des encombrants, il est prévu une hausse annuelle de 14€/T du coût de l'enfouissement qui s'explique par plusieurs raisons : réduction des capacités autorisées sur les installations, augmentation de la fiscalité des installations, ...

A ce montant s'ajoute la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui est facturée au réel pour toute tonne enfouie (déchets dits encombrants ou tout-venant). Celle-ci est fixée par l'Etat pour les prochaines années. Sur la base de 1 110 tonnes annuelles, le surcoût est le suivant :

- +1 110 € en 2020
- +14 430 € en 2021
- + 23 310 € en 2022
- + 31 080 € en 2023

**Plus que jamais, la réduction de cette fraction « encombrants » est à privilégier : limitation drastique des dépôts issus de professionnels, mise en place de la filière Eco-mobilier sur les sites d'Aguessac et de Saint-Georges de Luzençon fin 2020, mise en place de nouvelles filières, renforcement du tri demandé aux usagers...**

### ***1.3.5 Les filières de responsabilité élargie du producteur (REP) et autres filières volontaires***

#### **• Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)**

Dès 2007, la Communauté de communes a mis en place la collecte des D3E en contractualisant avec Eco-systèmes. Elle a permis, conformément à la réglementation, de collecter séparément les déchets électroniques et électriques et de leur assurer un traitement conforme.

En juin 2017, ESR naît de la fusion d'Éco-systèmes et Récylum, son homologue agréé pour la collecte et le traitement des lampes usagées. En octobre 2019, ESR devient Ecosystem.

En 2021, sur l'ensemble des déchèteries, **349 tonnes de D3E ont été collectées** (contre 330 tonnes en 2020, soit +5.7%), soit environ 47 380 appareils.

La performance de collecte de 2021 est de **11.8 kg/an/hab (données :**

- ✓ Performance départementale 2021 (collectivités locales) : 18.7 kg/an/hab,
- ✓ Performance nationale de collecte 2020 (collectivités locales) : 6.4 kg/an/hab.

Cette collecte séparative permet d'**économiser les ressources naturelles**, mais aussi **d'extraire et de neutraliser les matières potentiellement dangereuses** : mercure, gaz CFC, piles et batteries, tubes cathodiques, cartouches de toners. **Sur l'année, notre collecte a permis d'éviter l'émission de 281 tonnes de CO2, soit l'équivalent 2 538 trajets Lille-Marseille en voiture.**



*Pour en savoir plus : [ecosystem.eco](http://ecosystem.eco)*

## • Tubes et lampes

En 2021, **1.4 tonnes de tubes et lampes** ont été récupérées par Ecosystem sur les trois déchèteries, soit -12.5% par rapport à 2020. Cela équivaut à 15 800 lampes.

Ecosystem coordonne la collecte, la dépollution et le recyclage des lampes, des équipements électriques sur tout le territoire national, via un réseau de 19 000 points de collecte en magasins et en déchèteries.

*Pour en savoir plus : [ecosystem.eco](http://ecosystem.eco)*

## • Déchets diffus spécifiques

Dans le cadre du contrat de reprise conclu avec Eco-DDS, **20 tonnes de déchets toxiques ont été prises en charge en 2021 (contre 19 tonnes en 2019 et 2020)**, dont une majorité de pâteux et solides inflammables (peintures, colles...).

Les produits chimiques usagés peuvent représenter un danger pour la santé et pour l'environnement. Ils ne peuvent pas être pris en charge par le ramassage des ordures ménagères et nécessitent une collecte spécifique et séparée. Par conséquent, ils ne doivent être jetés ni dans les poubelles (ordures ménagères, tri sélectif), ni dans les canalisations (WC, évier).

*Pour en savoir plus : [ecodds.com](http://ecodds.com)*

## • Mobilier

La collecte opérationnelle du mobilier est en place à Millau depuis novembre 2015 via un contrat départemental conclu par le SYDOM Aveyron avec Eco-Mobilier.

Depuis le 30 novembre 2020, les déchèteries d'Aguessac et de Saint-Georges-de-Luzençon sont équipées d'une benne Eco-Mobilier, comme c'était déjà le cas dans la déchèterie de Millau.

**Pour 2021, 692 tonnes de DEA (déchets d'éléments d'ameublement) ont été ainsi collectées soit +21 % par rapport à 2020. Sur les déchèteries de Saint-Georges de Luzençon**

et d'Aguessac nouvellement équipées (novembre 2020), ce sont 104.3 tonnes qui ont été collectées, soit 15%.

En 2020, les soutiens versés sont de 17 600 € et les couts évités sont de 102 328 € (couts de transport et traitement des flux encombrants, bois et ferraille). Ces données ne sont pas encore disponibles pour 2021.

Tous les meubles et les produits rembourrés sont concernés par l'éco-participation qui sert à financer leur prise en charge et leur recyclage :

- ✓ Les meubles : meubles de salon, de bureau, de jardin, de cuisine, de salle de bain, tabouret, chaise, fauteuil, canapé, table, armoire, commode, bibliothèque...
- ✓ La literie : matelas, sommier, cadre, pieds de lit...
- ✓ Les couettes, oreillers, traversins, sacs de couchage, surmatelas, édredons, coussins d'assise, de literie et de décoration (éco-participation mise en place au 1er octobre 2018).



Pour en savoir plus : [maisondutri.fr](http://maisondutri.fr)

### • Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)

Dans le cadre de la convention conclue avec l'éco-organisme DASTRI pour la période 2017-2022, la collecte des déchets de soins piquants et tranchants issus des patients en auto-traitement (DASRI) se poursuit sur la déchèterie de Millau. Sur place, les collecteurs sécurisés des patients sont déposés dans un local fermé. **117 kg ont ainsi été collectés et évacués sur l'année**, conformément à la réglementation.

Pour en savoir plus : [dastri.fr](http://dastri.fr)

### • Textiles, linge, chaussures (TLC)

La collecte des textiles (vêtements, linge de maison et chaussures) est assurée par le Relais 48, dans le cadre de la convention signée avec ECO-TLC (devenu Refashion courant 2020).

**52 tonnes ont été collectées en déchèterie en 2021 (contre 43 tonnes en 2020 soit +2%), sur un total de 124 tonnes sur l'ensemble des 22 points de collecte du territoire**, y compris auprès des magasins et associations, soit un ratio de 4.2 kg/an/habitant (moyenne départementale : 3.5 kg ; moyenne nationale : 3.4 kg). Le tonnage total a augmenté de 9% cette année sur le territoire communautaire, de même que dans le département de l'Aveyron (+10%), contre +14% au niveau national.

**Depuis la mise en service des premières bornes Le Relais en 2009, 1 500 tonnes ont été ainsi détournées (1.9% des Omr en 2021), soit une économie de près de 182 000 € HT sur le traitement (dont TGAP).**

Rapporter ses TLC usagés pour qu'ils soient réutilisés ou recyclés permet d'éviter le gaspillage et l'utilisation des ressources naturelles : cela fournit de la matière première réutilisable pour la fabrication de nouveaux vêtements ou matériaux isolants et permet ainsi de réduire l'utilisation de ressources naturelles et énergétiques nécessaires pour produire des fibres textiles neuves. En effet, il faut environ 10 000 litres d'eau pour générer 1 kg de coton et 200 000 litres d'eau sont nécessaires à la fabrication d'une tonne d'articles textiles.

*Pour en savoir plus : [refashion.fr/citoyen.fr](http://refashion.fr/citoyen.fr)*

## • Piles et accumulateurs

**Ce sont 2.6 tonnes de piles qui ont été collectées par Corepile (-21 % par rapport à 2020).**

Les métaux récupérés sont réutilisés pour la fabrication d'objets de la vie courante comme des gouttières en zinc, des couverts en acier inoxydable, des bornes anti-stationnement, des articles de quincaillerie, des tôles de voitures, des coques de navires ou encore de nouvelles batteries (nickel) ou des composés pour panneaux photovoltaïques (cadmium).

Le traitement des piles et petites batteries collectées par Corepile permet de récupérer environ 5 000 tonnes de métaux chaque année.

*Pour en savoir plus : [corepile.fr](http://corepile.fr)*

## • Autres collectes spécifiques

- ✓ Capsules NESPRESSO
- ✓ Radiographies médicales
- ✓ Cartouches d'encre et toner
- ✓ Bouchons en plastique au profit de l'association « Bouchons d'Amour »

## • Développement du réemploi à la déchèterie de Millau

### ○ L'espace réemploi

Dès 2010, à la demande de quatre associations caritatives (Secours populaire, Croix Rouge, Association des Paralysés de France et EVE), une benne a été mise à leur disposition dans l'enceinte de la déchèterie. Elle permet, sur la base du volontariat, d'y déposer des objets pouvant faire l'objet d'un réemploi.

Suite au retrait de l'Association des Paralysés de France, cette convention a été renouvelée en février 2017, avec l'arrivée d'une nouvelle association (l'Entraide Millavoise). A présent, l'association EVE a cessé toute activité.

### ○ Le partenariat avec EMMAÛS Millau

En étroite collaboration avec les associations partenaires de l'espace réemploi, Emmaüs assure depuis le 1<sup>er</sup> février 2015, une permanence à la déchèterie de Millau, durant 20 h par semaine (ou moins selon la disponibilité des agents), principalement en fin de semaine.

Des salariés de l'association Emmaüs, clairement identifiés, interviennent directement auprès des usagers pour récupérer des objets encore utilisables. Ceux-ci sont ensuite transportés sur le site d'Emmaüs pour être revendus après une éventuelle remise en état ou déposés dans la benne au profit des autres associations.

### 1.3.6 Tonnages collectés en 2021

#### • Déchets classiques

Le tableau ci-après présente les tonnages collectés en 2021 sur les trois sites, par type de déchets. Il indique, en parallèle, l'évolution par rapport à l'année 2020.

MATERIAUX	2020 (tonnes)	2021 (tonnes)	VARIATION (2021/2020)
PAPIERS	91	120	31,5%
CARTONS	218	248	13,8%
FERRAILLE	410	428	4,4%
ENCOMBRANTS	1 486	1 386	-6,8%
GRAVATS	1 944	2 471	27,1%
DÉCHETS VERTS	1 523	1 485	-2,5%
BOIS	840	865	3,0%
<b>TOTAL (hors pneus)</b>	<b>6 514</b>	<b>7 003</b>	<b>7,5%</b>

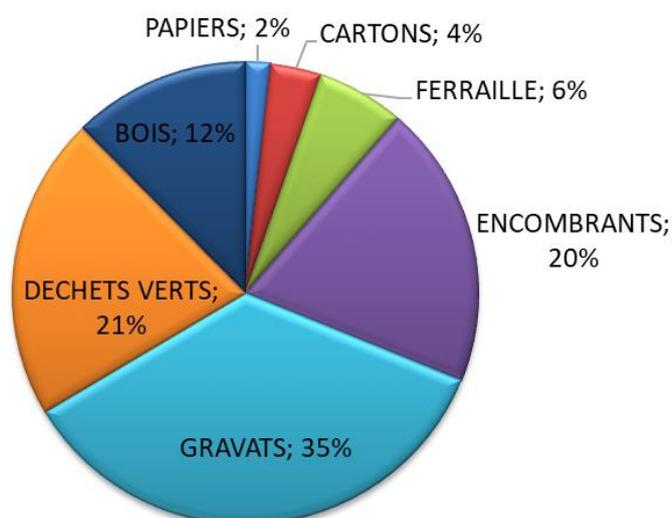
Pour l'année 2021, 7 003 tonnes de déchets classiques ont été collectées, soit une hausse de 7.5% (+ 16.1% en 2018, + 6.1% en 2019, -5.1% en 2020). Ce sont **489 tonnes supplémentaires** qui ont été prises en charge par rapport à 2020, année fortement impactée par la crise sanitaire avec 54 jours de fermeture des déchèteries. Les flux qui contribuent le plus à cette hausse sont les papiers-cartons et les gravats. Seuls deux flux sont à la baisse : les encombrants (-6.8%) et les déchets verts (-2.5%). L'impact financier du traitement de ces deux flux étant important, il s'agit d'une tendance à maintenir. Les efforts des gardiens pour limiter le flux des encombrants et inciter au maximum de tri semblent porter leurs fruits.

La répartition des tonnages est la suivante : Millau (83.5%), Aguessac (13.5%), Saint-Georges de Luzençon (3%).

Tous déchets confondus **2 097 bennes ont été remplies dans l'année (+12.9%), soit en moyenne 175 bennes par mois.**

Selon l'enquête nationale ADEME 2019, le ratio national collecté en déchèterie s'établit à 223 kg/an/hab (dont gravats). Celui constaté sur la Communauté lors de la même enquête et selon le même référentiel est de 257 kg (dont gravats). Celui-ci est supérieur de 15.2 % au taux national (17.3% selon l'ancien référentiel 2017). En France, les déchèteries absorbent 31% des déchets des ménages.

### Répartition des apports par matériaux dans les trois déchèteries intercommunales 2021



Comme généralement constaté, les gravats, déchets verts et encombrants constituent les  $\frac{3}{4}$  des apports.

#### • Collecte des autres déchets

DESIGNATION	QUANTITE	Payant/ Gratuit /Recette
Huiles de vidange	15 tonnes	P
Batteries	17 tonnes	G+R
Huiles végétales / de friture	3.4 tonnes	G
DDS (déchets spéciaux : peintures, solvants, produits phytosanitaires...)	20 tonnes	G
DDS hors filière	7.63	P
D3E	349 tonnes	G + R
Tubes et lampes	1.4 tonne	G
Piles	2.6 tonnes	G
Déchets d'activités de soins à risque infectieux (réservé aux particuliers) DASRI	117 kg	G
Mobilier	692 tonnes	G + R
Pneus (filière Aliapur)	19.8 tonnes soit plus de 2 580 unités	G
Pneus hors filière	NC	P



# CERTIFICAT 2021

## D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTALES

Le recyclage des pneus usagés collectés en 2021 chez

**DECHETERIE DE MILLAU**

a permis d'économiser l'équivalent de :

**369 437**  
litres d'eau



**25 683**  
litres de carburant



**290 413**  
kWh



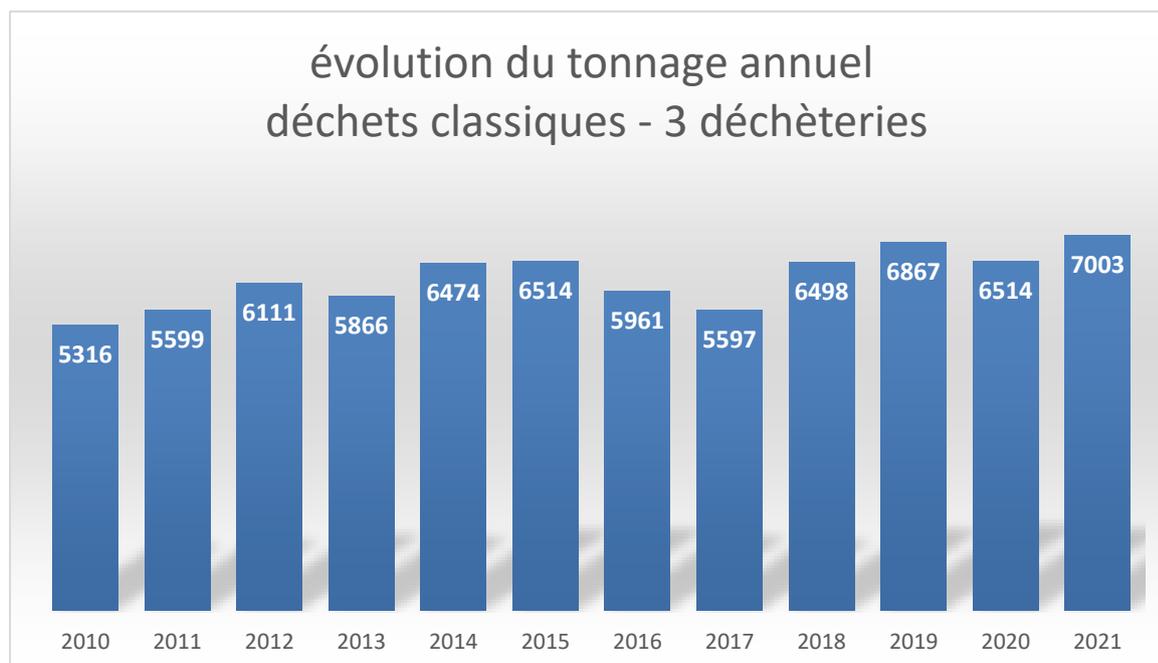
Fait à Lyon, le 20/04/2022



### • Devenir des déchets collectés en déchèterie (bennes classiques)

Type de déchets	Destination
Carton	ECOTRI (Millau) : conditionnement puis envoi en papeterie
Papier	ECOTRI (Millau) : conditionnement puis envoi en papeterie
Gravats	Carrière SEVIGNE (Aguessac)
Ferraille	Plate-forme SMN puis envoi chez un ferrailleur
Bois	Plate-forme SMN puis broyage-valorisation
Encombrants/Tout venant	Centre de conditionnement SMN puis enfouissement (DRIMM – Montech 82)
Déchets verts	Plateforme de compostage des déchets verts ECOTRI (Millau) : production de compost

## • Évolution du tonnage collecté 2010-2021



**Un record de tonnage annuel avait été atteint en 2019, avec une progression de 6% par rapport à 2018. En 2020, la crise sanitaire fait chuter le tonnage pris en charge vers les niveaux constatés en 2014-2015. En 2021, le cap des 7 000 tonnes est franchi.**

**Sur la période 2011-2021, le tonnage pris en charge dans les déchèteries communautaires a augmenté de 25%, soit + 1 404 tonnes annuelles.** Malgré la mise en service de la déchèterie intercommunale d'Aguessac en avril 2014, la fréquentation du site millavois reste très importante, en particulier pendant la première heure d'ouverture quotidienne.

Au niveau national, les quantités collectées sur la période 2007-2019 n'ont cessé d'augmenter, passant d'un peu moins de 11 millions de tonnes à 14.8 millions de tonnes, soit +35%. Le ratio est de 253 kg/an/habitant.

### ***1.3.7 Bilan et perspectives d'évolution***

En termes d'**organisation**, les conséquences de la crise sanitaire de 2020 se sont avérées très positives et sont pour la plupart pérennisées, en particulier à Millau : élargissement des horaires et suppression de l'ouverture du dimanche matin, modification du sens de circulation, réorganisation du site...

**Comme en 2020, on constate une augmentation significative de comportements agressifs, de personnes refusant de trier, de refus de port du masque, de dépôts aux abords du site ou non conformes et une présence trop nombreuse de professionnels profitant de ce service réservé et financé par les particuliers.**

Enfin, la mise en place d'une **benne Eco-mobilier** en novembre 2020 dans les déchèteries de Saint-Georges-de-Luzençon et d'Aguessac est un pas de plus vers une meilleure valorisation des déchets.

La pose d'une barrière automatique sur le site de Millau a permis un **filtrage plus efficace et un meilleur confort de travail pour les gardiens**, en particulier lorsqu'un seul est présent sur le site. La possibilité d'une ouverture supplémentaire d'une demi-journée par semaine est à l'étude sur la déchèterie d'Aguessac.

De plus, **l'étude départementale de la compétence déchèteries sera engagée par le SYDOM Aveyron dès le premier trimestre 2022**. En effet le Rapport de la Cour Régionale des Comptes demande au SYDOM d'exercer la totalité de la compétence traitement conformément au Code Général des Collectivités et de clarifier les statuts sur le partage des opérations de transport avec ses adhérents. 3 scenarii seront à l'étude.

## 1.4 Campagnes de promotion du compostage domestique

Au cours des trois premières campagnes de promotion du compostage domestique, échelonnées de 1999 à 2013, près de 3 000 composteurs classiques ont été remis aux habitants, auxquels il faut ajouter 142 lombricomposteurs (période 2010-2013). A leur issue, le taux d'équipement était alors de 23% des foyers.

Une nouvelle campagne a été lancée sur la période 2014-2021 afin de continuer à encourager la démarche, en particulier auprès des nouveaux arrivants et des personnes s'étant installées en maison individuelle.

### • Modalités

Les habitants des communes-membres qui le souhaitent peuvent se procurer, sur réservation, un composteur individuel en bois ou en plastique d'un volume de 400 litres pour la somme de 20 € (soit environ 1/3 du prix de revient). Celui-ci est accompagné d'une notice de montage, d'un fascicule relatif au compostage et d'un bioseau de 10 litres.

Pour les personnes ne disposant pas d'espace vert extérieur, le kit de lombricompostage proposé à 30 € comprend un lombricomposteur (modèle éco-worm de fabrication française), une souche de 500 g de vers et une mini-formation d'une heure pour se familiariser avec cette technique.

### • Données chiffrées

L'opération était jusqu'alors financée à hauteur de 55% par l'ADEME Occitanie et le Conseil départemental de l'Aveyron. A présent, seules les opérations de promotion du compostage collectif peuvent bénéficier d'un financement de l'ADEME.

Année	Composteurs plastique	Composteurs bois	Lombricomposteurs	Total annuel
2014	28	52	20	100
2015	30	70	15	115
2016	20	70	10	100
2017	20	41	15	76
2018	26	75	7	108
2019	29	88	22	139
2020	33	71	8	112
2021	24	94	5	123
<b>TOTAL</b>	<b>210</b>	<b>561</b>	<b>102</b>	
	<b>771</b>			
		<b>873</b>		

Concernant les composteurs classiques, il est à noter que dans 88% des cas, il s'agit d'un équipement initial, contre 12% de renouvellement. Cette donnée prouve l'intérêt de maintenir cette opération pour favoriser le développement de la pratique de gestion in-situ des déchets verts et biodéchets.

Une seule session de formation au lombricompostage a pu être organisée cette année (18ème session).

### • Modes de communication

Afin d'assurer une large diffusion de l'information, divers supports sont diffusés, en particulier auprès des communes-membres, dans les lieux publics et lieux d'accueil de la Communauté, sur les stands ou lors de diverses animations, dans les établissements scolaires et lieux d'animation des quartiers.

Types de supports : Affiches génériques « compostage », affiche spécifique « consignes de compostage », panneau « consignes de compostage » à apposer sur des sites de compostage collectif, panneau « point compostage » pour les cimetières communaux, dépliants d'information « compostage domestique », fascicule « utiliser ses déchets verts et de cuisine au jardin », « réduire ses déchets et bien les jeter » édités par l'ADEME...

Par ailleurs, de nombreuses informations pratiques et une réservation en ligne de composteur sont disponibles sur le site [www.cc-millaugrandscausses.fr](http://www.cc-millaugrandscausses.fr)

Un spot vidéo spécifique au tri et à la réduction des déchets est régulièrement diffusé dans les salles de cinéma de Millau incluant un message sur l'intérêt du compostage. Enfin, des stands d'information permettent de sensibiliser au plus près les habitants du territoire, tout au long de l'année lorsque la situation sanitaire le permet.

## • Opérations pilotes et/ou collectives

Diverses initiatives se multiplient afin de favoriser le compostage sous une forme individuelle ou collective. Le déploiement de nouveaux sites de compostage collectif a été plus limité que prévu, en raison de la crise sanitaire. L'année 2021 en a vu la concrétisation.

- Le poulailler collectif porté par la Jeune Chambre Economique (JCE) de Millau a été mis en service à l'été 2021, suivi de l'inauguration en septembre. Un point compostage collectif complémentaire du poulailler est actif depuis novembre 2020.
- Trois communes ont déployé leurs composteurs collectifs de quartier.
  - Place du Souleirol à Saint-Georges-de-Luzençon (inauguration le 2/06/21, en lien avec le conseil municipal des jeunes)





- à Millau sur les quais du Tarn (3 points) et au niveau du square Saint-Martin. Un RDV Tri-Compost a été proposé aux riverains et utilisateurs le 27/11 afin de rappeler les consignes d'utilisation et d'équiper les foyers participants en bioseaux. Par ailleurs, un groupe de bénévoles souhaite s'investir dans le suivi des sites et se former en tant que référents.

- Commune du Rozier (3 points publics et un point dans le camping municipal). A l'occasion de la Journée citoyenne un stand d'information avec remise des bioseaux a été proposé le 13/02.

## • Incidences sur la production de déchets

L'objectif initial de ces opérations successives est de **réduire la production des ordures ménagères résiduelles (OMr)**, ainsi que les **dépôts de déchets verts en déchèterie**. Comme en 2020, le ratio d'OMr est de **225 kg/an/habitant**, contre 232 en 2018 et 220 en 2019. Par rapport à l'année de référence (2010), le tonnage d'OMr a diminué de 2.8% et le ratio de 6.1%

Concernant les apports de déchets verts en déchèteries, une croissance quasi continue des tonnages était observée depuis 2010. Depuis, des fluctuations sont enregistrées. En 2017, on a noté une baisse de 213 tonnes, soit -13,7%. Pour 2018, la hausse reprend avec +20.3% (soit +272 tonnes). En 2019, la baisse constatée est de 5.9%. En 2020, 1 523 tonnes ont été réceptionnées soit +0.4%. Il s'agit du seul flux ayant progressé en déchèterie alors que le tonnage total annuel a baissé de 5.1%. En 2021, les déchets verts diminuent de 2.5%. Avec les encombrants (-6.8%), il s'agit des 2 seuls flux en diminution, alors que le tonnage total progresse de 7.5%.

Outre la promotion du compostage, la priorité est de favoriser la gestion in-situ des déchets verts afin d'éviter des trajets inutiles vers les déchèteries et une saturation des sites. Ainsi la promotion du broyage, du paillage et du mulching sont à développer à l'avenir.

## • Perspectives

La campagne de compostage individuel se poursuit sans discontinuité et des projets de compostage collectif sont portés par certaines communes ou structures. Le suivi des sites démarré en novembre 2020 devra s'intensifier en 2022. Plus que jamais, la nécessité de suivi des sites par des référents apparaît. Plusieurs bénévoles se mobilisent, notamment sur les communes de Millau et Mostuéjols. La Communauté va prendre en charge leur formation de référent de site en janvier 2022. L'objectif de création d'un réseau local de référents est grandissant et l'engouement de la population pour cette pratique ne se dément pas. La question de l'apport de matière structurante devra être approfondie et la formation de guides-composteurs devrait garantir la pérennité de l'opération. Enfin, suite à une demande de report pour cause de crise sanitaire, un rapport d'activités final devra être transmis à l'ADEME Occitanie en juillet 2022, dans le cadre du financement des opérations de compostage collectif.

---

## 2. Le traitement des déchets ménagers

---

Depuis le **16 mai 2010**, les ordures ménagères résiduelles sont dirigées vers le **bioréacteur de Labessière-Candeil (81)** près de Graulhet, géré par TRIFYL (Syndicat Départemental des ordures ménagères du Tarn).

### 2.1 Aspect quantitatif et financier

En 2021, la Communauté a collecté **6 656.32 tonnes d'ordures ménagères et 1 981.53 tonnes d'emballages ménagers à recycler.**

Les tarifs appliqués pour l'année 2021 prennent en compte la politique tarifaire votée lors du Comité Syndical du SYDOM Aveyron du 7 novembre 2018. En effet, lors de ce Comité, il a été validé le principe d'une péréquation totale sur la base d'une facturation à la tonne pour les ordures ménagères et pour la collecte sélective

- ✓ Le prix de **traitement des ordures ménagères** (transfert, transport, élimination et TGAP inclus) est de **154.44 € TTC la tonne. Le montant annuel est de 1 028 150.5 € TTC.**
- ✓ Le prix de **traitement des emballages** (transfert, transport, prestation de tri) est de **73.74 € TTC la tonne** (tarif au 11/03/2021). **Le montant annuel est de 170 502.33 € TTC.**

La poursuite de la sensibilisation et l'information des usagers restent d'actualité afin de diminuer les coûts engendrés par les refus : diffusion du mémo tri, sites internet, présence sur stands, mobilisation des publics-relais, etc...

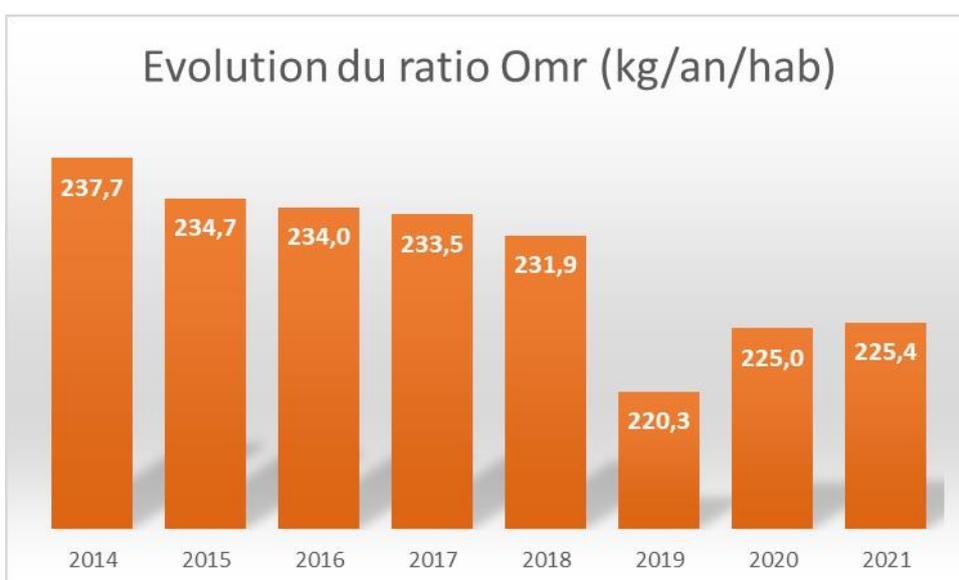
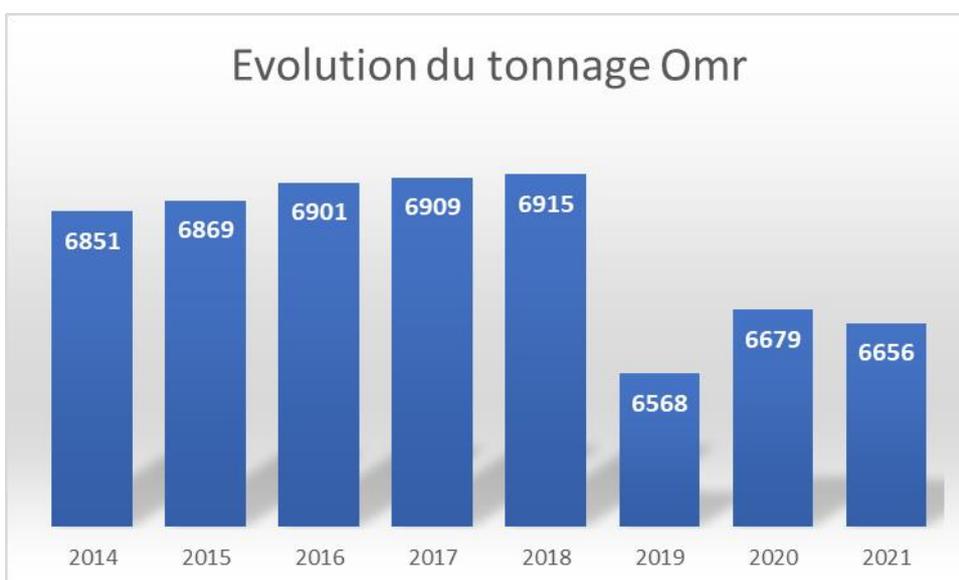
## 2.1.1 Les ordures ménagères résiduelles (OMr)

Tonnage 2021	Variation n/n-1	Ratio MGC	Variation n/n-1
6 656 tonnes	- 0,4% (- 26.6 tonnes)	225 kg/an/habitant	+ 0.2%

Eléments de comparaison des ratios :

- ✓ Moyenne nationale : 254 kg/an/hab (source SINOE ADEME 2020).
- ✓ Moyenne départementale 2021 : 223.5 kg/hab/an (source SYDOM Aveyron)

Au niveau national, les collectes d'ordures ménagères résiduelles ont diminué de 15% entre 2005 et 2017, au profit des collectes séparées d'emballages et papiers des ménages (+11%) ainsi que des apports en déchèterie + 34% (source : Chiffres-clés déchets 2020 – ADEME). Toutefois nous jetons encore 48% de nos déchets dans les poubelles noires dites résiduelles.



## 2.1.2 La collecte sélective (CS)

Tonnage 2021	Variation n/n-1	Ratio MGC	Variation n/n-1
1 981 tonnes	+ 7.2 %	67 kg/an/habitant	+ 7.7 %

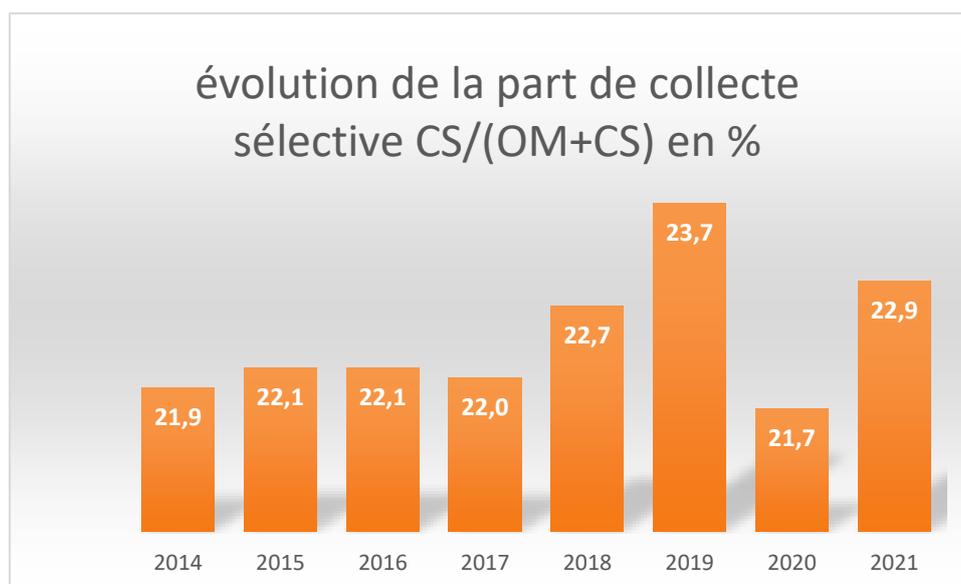
Eléments de comparaison des ratios :

- ✓ Performance de tri nationale des emballages 2020 : **51.5 kg/an/habitant** (données nationales CITEO) dont 18.2 kg d'emballages et 33.3 kg de verre.
- ✓ Performance de tri nationale des papiers graphiques 2020 : **18 kg/an/habitant** (données nationales CITEO).
- ✓ Performance globale Département de l'Aveyron : **59.6 kg/habitant/an** soit une hausse de 13.5 % par rapport à 2020 (source SYDOM Aveyron).

L'année 2020 a vu une très nette baisse du tonnage collecté en raison de la crise sanitaire. En 2021, on constate le retour à la normale.



En Aveyron, la collecte sélective représente en moyenne 59.65 kg/an/habitant en 2021. Avec **67.1 kg/an/habitant, notre ratio reste supérieur de 18.7% au ratio départemental.**



Après un optimum atteint en 2019, la part du tri sélectif dans la production totale a très largement baissé en 2020 en raison de la crise sanitaire (inférieure au niveau de 2014). Cette part approche des 23% en 2021, signe d'un retour à la normale.

### • Taux de valorisation

Sur le territoire aveyronnais, **91.3% des emballages ménagers** (emballages, papier et verre) **ont été recyclés** et valorisés en 2020 (données 2021 non connues). Le taux de recyclage matière fixé au niveau national à 75% par le Grenelle de l'Environnement, est donc largement dépassé au niveau départemental.

Toutefois, la campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles menée par le SYDOM Aveyron courant 2019 a permis de mieux connaître les gisements évitables ou détournables pour alléger les poubelles noires.

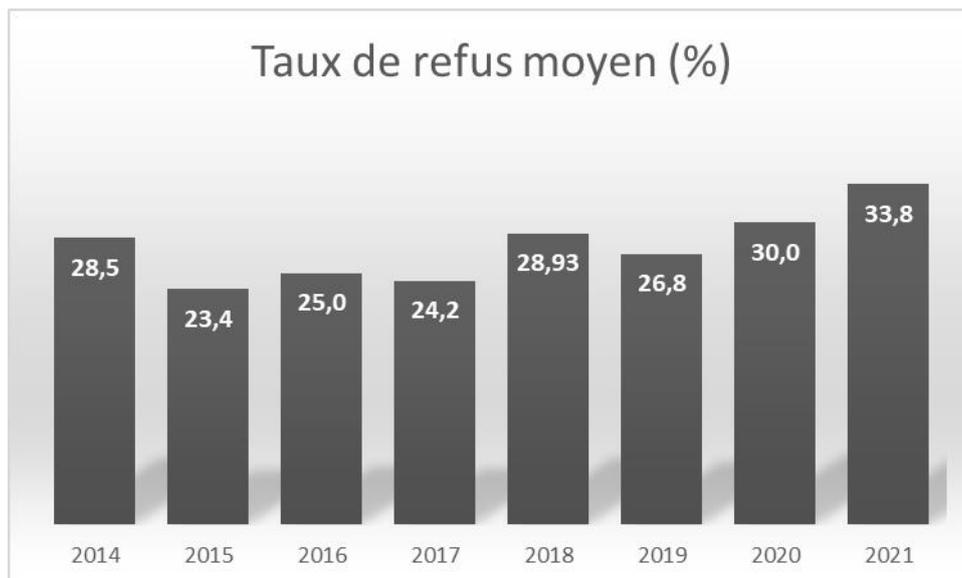
Ainsi, **concernant Millau Grands Causses, il reste 19.7% d'emballages qui devraient être déposés dans le tri sélectif, soit 45.7 kg/an/habitant.** Il s'agit essentiellement d'emballages plastiques, métalliques et en verre. Le passage à **l'extension des consignes de tri** au 1<sup>er</sup> novembre 2021 va également permettre **d'extraire potentiellement 15.3 kg supplémentaires** de la poubelle résiduelle (cf illustration ci-contre).

En 2019, les OMR de la CC Millau Grands Causses sont en moyenne composées de :



### • Analyse qualitative du tri sélectif

Les caractérisations mensuelles en centre de tri sur 12 échantillons permettent de déterminer un taux de refus moyen de la collectivité, présenté dans le tableau ci-dessous :



Après deux années record de mauvaise qualité du tri en 2014 et 2020, **le taux de refus a atteint un niveau inédit en 2021 (33.8%), soit une hausse de 12.7%**. Ce taux est supérieur de 21 % à la moyenne départementale.

Pour notre collectivité, cela représente **22.7 kg/an/habitant** qui ne devraient pas se trouver dans les sacs jaunes.

La moyenne constatée en 2020 par le SYDOM Aveyron pour l'ensemble de la collecte sélective du département est de 24.1% représentant 12,7 kg/hab/an en légère baisse de 0.2 kg/hab par rapport à 2019 (données 2021 non connues).

**Ces dernières années voient une nette dégradation de la qualité du tri sélectif de notre collectivité.** Celle-ci pourrait être liée à la généralisation de l'implantation des conteneurs enterrés et semi-enterrés qui ont comme inconvénient de déresponsabiliser les usagers et de limiter les possibilités d'identification des « mauvais trieurs ».

- **Nature des refus (avant passage à l'extension des consignes de tri au 1/11/21) :**

- ✓ **Les indésirables :**

Barquettes en plastique et en polystyrène, paquets de café, paquets de chips, pots de fleurs, gobelets, blisters-coques rigides en plastique, pots de yaourt ou de crème fraîche, jouets en plastique...

- ✓ **Les erreurs à corriger absolument :**

Ordures ménagères, restes alimentaires, couches-culottes, verre, textiles-chaussures, cagettes bois, végétaux-déchets verts, chiffons, petit électroménager (sèche-cheveux, rallonge électrique, téléphone, aspirateur...), tuyaux, litière, pneus...

**Ces déchets ont un fort impact sur le taux de refus en centre de tri, donc des conséquences financières importantes.**

**Toutefois, au 1<sup>er</sup> novembre 2021, l'extention des consignes de tri (ECT) aura permis d'élargir les catégories d'emballages à recycler. Une large communication sur les nouvelles consignes de tri a été menée par le SYDOM Aveyron et relayée par les collectivités. Celle-ci se poursuit en 2022.**

De plus, les points-propreté sont régulièrement pris pour des mini-déchèteries, ce qui n'est pas du tout leur vocation. Ces dépôts d'encombrants nuisent à l'image des collectivités, ont un impact financier important et sont passibles d'amende.

- **Le recyclage des matériaux**

Le tableau ci-dessous présente les économies de matières premières et l'équivalent en produits recyclés, à partir du tonnage trié et valorisé issu de notre territoire.

<b>Matériaux</b>	<b>Tonnage</b>	<b>Économies</b>	<b>Equivalent en produits recyclés</b>
Acier (3.7%)	73	140 t de minerai fer + 46 t de coke	950 lave-vaisselle
Aluminium (0.7%)	14	34 t de bauxite	8 204 cadres de trottinette
Bouteilles et flacons en plastique (8.3%)	164	94 t de pétrole brut	85 280 couettes synthétiques
Briques alimentaires (1.7%)	34	67 t de bois	261 528 rouleaux de papier toilette
Papier / carton (46.4%)	919	1 292 t de bois	3.5 millions de boîtes à chaussures
Sacs et films en plastique (5.9%)	117	71 t de pétrole brut	7.8 millions de films entourant les packs d'eau minérale

Au final, les économies générées sont les suivantes :

- 1 800 tonnes de matières premières
- 45 357 m<sup>3</sup> d'eau (soit la consommation moyenne de 825 habitants)
- 12 826 MWH d'énergie (soit la consommation moyenne de 1 245 habitants)
- 858 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>

### **2.1.3 Production globale d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)**

Il s'agit du cumul des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMr), des collectes sélectives d'emballages et de verre ainsi que de la collecte des cartons pris en charge par le service public d'élimination des déchets.

<b>Tonnage 2021</b>	<b>Variation n/n-1</b>	<b>Ratio 2021</b>	<b>Variation n/n-1</b>
10 003 tonnes	+1.8 %	338.7 kg/an/habitant	+2.6%

Éléments de comparaison des ratios (enquête nationale ADEME 2019) :

- ✓ Ratio départemental : 316 kg/hab/an
- ✓ Ratio régional Occitanie : 355 kg/hab/an.

Sur notre territoire, parmi les OMA, les OMr (-0.4%) et les cartons des professionnels (-6.9%) sont à la baisse tandis que la collecte sélective des emballages (+6.7%) et du verre (+5.6%) sont à la hausse.

### **2.1.4 Synthèse de la production totale de déchets : données 2021 et évolution/2020**

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de l'ensemble des flux pris en charge par la collectivité ainsi que des modes de traitement.

Ainsi, le stockage en bioréacteur a baissé de 0.3%, alors que celui des inertes a augmenté de 21.3%. La valorisation matière progresse de 6.4% et concerne 30.4% des tonnages. La valorisation organique baisse de 2.6%. **Le taux de valorisation (hors inertes) est de 44.6%, soit +3% par rapport à 2020.**

**Au niveau national, seulement 30% des déchets ménagers et assimilés sont orientés vers le recyclage. Pour atteindre un recyclage maximal, il est fondamental d'améliorer les collectes séparées.** La tendance observée depuis 10 ans se maintient toutefois : progrès des valorisations matière et organique, au détriment du stockage. (source : ADEME – déchets chiffres clefs 2020). Cette analyse ne prend pas en compte la période COVID.

# Production totale 2021

18 233 tonnes (+4.7%)

Ordures ménagères et assimilés (OMa)

10 003 (+1.8%)

Déchèteries (DIC), bennes itinérantes encombrants, PAV textiles

8 230 (+8.4%)



## MODES DE TRAITEMENT

tonnage, évolution (2021/2020) et part relative (%)



### Taux de valorisation 2021 (et évolution/2020)

- Hors inertes : 44.6 % (+3%)
- Y compris inertes : 38.6 % (+0.1%)

---

## 3. Communication

---

- **Mise en service des conteneurs enterrés et semi-enterrés**

Pas de mise en service cette année.

- **Suivis qualité**

Présence lors de certaines caractérisations mensuelles des déchets déposés par la Communauté au Centre de valorisation de Millau-Viaduc et courrier éventuel aux « mauvais trieurs » identifiés.

- **Opérations coup de poing**

Plusieurs sessions de contrôle des sacs poubelles déposés hors consigne ont eu lieu en centre-ville de Millau en lien avec la Ville et la Police municipale, dont certaines ont été médiatisées. Lorsque le contrevenant est identifié, il encourt une amende de 75 Euros. En parallèle, tout au long de l'année, un sticker est apposé sur les sacs poubelles afin d'informer de la nécessité de respecter les consignes de dépôt et des possibilités de sanctions.

- **Visites du Centre de Valorisation des déchets de Millau-Viaduc (ECOTRI)**

Les visites ont été interrompues dès le premier confinement et n'ont pas repris en raison du début des travaux de modernisation. Celles-ci devraient reprendre en janvier 2023.

- **Communiqués de presse et relations-presse :**

- Rédaction et diffusion de communiqués sur les thèmes suivants : Modalités de collecte pour les jours fériés et pour les fêtes de fin d'année, fermeture des déchèteries les jours fériés, rappel des consignes de tri des emballages ménagers à recycler...
- Contribution à la rédaction des brèves « déchets » du bulletin MGC.

- **Communication vers les usagers et les publics-relais :**

- Gestion des demandes de renseignements et des réclamations,
- Communication en direction des communes-membres (rédaction et diffusion de brèves pour les bulletins municipaux en juin et novembre de chaque année),
- Communication en direction des professionnels et institutionnels.
- Stratégie de communication déchets : réunions préparatoires, participation à 2 ateliers, restitution et travail sur le plan de communication 2022.

- **Extension des consignes de tri (SYDOM Aveyron) :**

- Formation des ambassadeurs de tri (28/09/21).
- Formation des publics relais de MGC et des collectivités voisines (30/09/21).
- Adhésivage de tous les contenants de précollecte (adhésif rond « nouvelles consignes de tri »).
- Présence lors de l'inauguration du nouveau centre de tri de Millau-Viaduc (22/11/21).
- Relais de l'information auprès des habitants, communes-membres, partenaires...
- Venue du camion TRITOUR du SYDOM : Lycée Jean Vigo (19/11), Centre Hospitalier de Millau (29/11), marché hebdomadaire de Millau (22/12)
- RDV TRICompost quais du Tarn en commun avec le SYDOM Aveyron (27/11 ; Millau)



- **Partenariat « Eco-événements »**

Afin de favoriser une bonne gestion des déchets et la mise en place du tri sélectif lors des événementiels, la Communauté de communes accompagne les organisateurs, remet des supports de communication et des outils de tri (sacs poubelles et supports de sacs).

La plupart de ces événementiels n'ayant pas eu lieu en 2021, l'accompagnement s'est limité à des réunions préparatoires ou à des questions techniques.

- **Déploiement du Kit « Les écogestes de mes vacances » by Style Millau ! auprès des hébergeurs touristiques :**

Fruit d'un partenariat avec l'office de Tourisme de Millau Grands Causses, il est proposé gratuitement aux 250 structures d'hébergement du territoire.

- Contenu du kit : Un livret reprenant les écogestes du quotidien, en balade, à la maison, au marché (disponible en 4 langues), des étiquettes sur les gestes autour de la consommation

d'eau, des poignées de porte sur les économies d'énergie, un cabas pour le tri du verre, un cabas pour le tri des emballages recyclables, traduits en 4 langues.

Il est disponible auprès des Offices de Tourisme locaux.

- Opération lancée avant la saison estivale 2019, elle se poursuit en 2020 et 2021.

## ● **Distributions annuelles des sacs poubelles dans les communes**

- Fin de la diffusion de tracts dans les boîtes à lettres au profit de l'envoi de 3 000 SMS annonçant les dates et horaires à Millau (à partir de la base de données mise à jour en 2020), affichage dans toutes les communes au niveau des conteneurs enterrés ou semi-enterrés, communication média, affichage lieux publics.
- Présence d'agents de la collectivité dans huit communes lors des distributions pour la saisie informatique et la communication. En 2021, comme en 2020, en raison de la crise sanitaire aucun quizz n'a été proposé.

## ● **Site Internet de la Communauté de communes**

Mise à jour des pages consacrées aux déchets (tri sélectif, collecte des déchets, déchèteries, bonnes idées, situation COVID...), rédaction des brèves à insérer dans les actualités (inaugurations, points presse, partenariats, résultats de certaines filières...). Participation active à la transmission des données relatives à la gestion des déchets pour le nouveau site internet (mise en service : septembre 2021).

## ● **Stands d'information, communication terrain et présence sur événementiels (tri sélectif, compostage domestique, prévention des déchets)**

- Séance de sensibilisation du personnel de la Maison du Peuple et mise en service d'un composteur (Millau, 26/01, 10 personnes)
- Journée citoyenne du Rozier : stand d'information et remise de bioseaux pour les composteurs collectifs (13/02 ; Le Rozier)
- Sensibilisation des équipes du Jardin du Chayran (19/02 ; 20 personnes)
- Séance de sensibilisation du personnel du Musée de Millau (2/03 ; 10 personnes)
- Biocoop de Creissels : remise documentation dans le cadre semaine jardinage-compostage (11/03)
- Sensibilisation des enfants et du personnel de l'Hôpital de jour de Millau (7/05 ; 10 personnes)
- Association Myriade : visite guidée de la déchèterie de Millau (2/02 ; 12 personnes)
- Inauguration des composteurs collectifs à St Georges de Luzençon - place du Souleïrol (2/06)
- Sensibilisation des participants du Chantier Jeunes de la Ville de Millau (8/07 , 12 personnes)
- Stand de sensibilisation lors de la Fête de la Nature des Centres sociaux de Millau et participation à l'opération nettoyage du quartier Beauregard (10/07)
- Nettoyage du quartier Malhourtet (centre social Causses) : opération nettoyage du quartier, stand de jeux et infos déchets (15/07, Millau)
- Inauguration du poulailler collectif Ecocotte du Parc de la Victoire (4/09 ; Millau)
- World Clean Up day: stand place de la Capelle (18/09 ; Millau)
- Sensibilisation du personnel de la SPIE : 3 ateliers de 12 personnes (27/09, Millau)
- RDV TRICompost quais du Tarn en commun avec le SYDOM Aveyron (27/11 ; Millau)

- **Edition et diffusion de supports de communication :**

- Spot Pub « mini déchets Maxi tri » : diffusion dans les salles de cinéma.
- Réédition de dépliants à la demande.
- Mise à niveau de l’affichage sur les contenants de précollecte.
- Diffusion de multiples supports dans les lieux publics, les communes-membres, les établissements scolaires ou touristiques...
- Affichage abribus Millau (février et décembre 21)



- Edition d’un autocollant STOPPUB pour diffusion lors des distributions annuelles de sacs poubelles en janvier-février 2022.



- Edition et diffusion de supports de communication afin de rappeler les règles de sortie des sacs poubelles dans le Centre-ville de Millau (5 550 flyers, 950 affiches pour halls d'immeubles).

## • **Sensibilisation des établissements scolaires et périscolaires :**

- Projet pédagogique pluriannuel « Mini-déchets-Maxi-tri » à destination des élèves de CE2 (animations confiées au CPIE du Rouergue) : 10 demi-journées d'intervention en classe durant l'année scolaire 2020-2021 soit 170 élèves concernés. Le module est proposé par courrier via l'IEN (Inspection de l'éducation nationale) à tous les directeurs d'établissements à chaque début d'année scolaire. Dans la plupart des cas, il s'en suit une visite du Centre de valorisation des déchets de Millau-Viaduc, sauf période actuelle de travaux ou de pandémie.
- Poursuite de l'accompagnement du projet d'Education au Développement Durable du Lycée Jean VIGO : participation à des réunions préparatoires en vue du déploiement des actions en 2021. Prestation confiée au CPIE du Rouergue. Séance de sensibilisation au tri sélectif de tous les éco délégués et mise en place du tri dans toutes les classes, peinture du message « ici commence le Tarn » à l'aide de pochoirs, construction d'une spirale d'aromatiques et mise en service d'un composteur destiné au restaurant d'application, ...

---

## 4. Réduction des déchets à la source : Objectifs nationaux et déclinaisons locales

---

- **Les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).**

Dans la continuité du Programme Local de Prévention des déchets 2011-2016, une série d'actions de réduction des déchets à la source se poursuit dans les domaines suivants : résidus de cuisine et de jardin, éco-tourisme et éco-festivités, consommation et comportement éco-responsables, éco-exemplarité des structures.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTEPCV) a renforcé la **priorité donnée à la prévention de la production de déchets** dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Le programme national de prévention des déchets (PNPD) 2014-2020 définit les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les actions de production et de consommation durables à mettre en œuvre pour y parvenir. Il fixe des objectifs quantifiés visant à découpler la production de déchets de la croissance économique :

- Réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant en 2019 (par rapport à 2010)
- Réduction de la production de déchets d'activités économiques (DAE), notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), en 2019 (par rapport à 2010).

L'élaboration de Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement.

Un PLPDMA consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Les PLPDMA permettent ainsi de :

- Territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;
- Définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

De plus, les PLPDMA doivent répondre à l'exigence de compatibilité avec les dispositions des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) s'appliquant aux territoires.

Enfin, il est nécessaire d'avoir adopté un PLPDM (ou d'avoir un PLPDMA en cours d'élaboration) pour prétendre au financement d'études ou de projets (compostage collectif, tarification incitative, modernisation des déchèteries,...).

L'année 2022 devrait permettre de se mettre en conformité avec ces exigences réglementaires, de structurer et poursuivre les actions déjà engagées à travers l'adoption d'un PLPDMA.

- **Vers la généralisation du tri à la source des biodéchets.**

Le tri à la source des biodéchets, c'est-à-dire au plus près du lieu de production chez les ménages comme chez les entreprises, est nécessaire pour détourner ce flux de déchets de l'élimination classique, et permettre un retour au sol de qualité par une valorisation agronomique de cette fraction biodégradable.

**En France, la généralisation du tri à la source est prévue d'ici 2025 pour tous les producteurs de déchets.** En effet, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTEPCV) a sensiblement renforcé les objectifs relatifs aux biodéchets, en prévoyant « [...] le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, **pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire** [...] ».

Ces solutions peuvent être, de manière complémentaire, le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets, par le développement du compostage domestique (déploiement de composteurs individuels) ou du compostage partagé (déploiement de composteurs de pieds d'immeuble, de quartiers, ou encore en établissement) et le déploiement de la collecte séparée des biodéchets via une collecte supplémentaire à mettre en œuvre.

Le SYDOM Aveyron a lancé courant 2019 une **étude préalable à la mise en place du tri à la source des biodéchets**. Après une phase de recueil des données et d'évaluation de l'existant (gisement, moyens mis en place, projets portés par les collectivités ou les privés...), le bureau d'études a travaillé à la construction de scénarios à adapter selon les territoires. Les collectivités adhérentes ont souhaité approfondir en 2020 le scénario reposant à la fois sur une collecte bi-flux des biodéchets et des OMr en sacs de couleur distincte et sur la promotion du compostage. 14 000 tonnes de biodéchets seront ainsi potentiellement valorisées par voie de méthanisation sur le futur site KEREÀ. Une première expérimentation devrait voir le jour au premier semestre 2022 sur des secteurs tests.

---

## 5. Les anciens centres d'enfouissement réhabilités

---

Les deux **centres d'enfouissement techniques** du Roubelier (commune de Millau) et de Fontaneilles (commune de Rivière-sur-Tarn) sont régulièrement suivis depuis leur réhabilitation, en particulier au niveau des jus de lixiviats, des piézomètres et inclinomètres.

En 2020, la Communauté de communes a lancé un marché avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui comprend la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de l'unité de traitement des lixiviats du site. Sa durée sera de 11 mois d'études et de travaux et de 5 ans fermes d'exploitation. Il est tacitement reconductible pour une période de 1 an dans la limite de 7 ans supplémentaires.

Deux candidats ont été retenus et admis à remettre une deuxième offre en octobre 2020.

Il s'en est suivie une phase d'analyse et de négociation qui s'est poursuivie en juin 2021, avec une pause entre février et mai 2021, dans l'attente du résultat des traçages hydrogéologiques entrepris par la Communauté et le Parc Naturel Régional des Grands Causses afin de bien définir le point de rejet.

En juin 2021, le conseil de Communauté a entériné le choix de la société OVIVE pour installer et exploiter une unité de traitement biologique des lixiviats du Roubelier. En résumé, cette méthode consiste en :

- un traitement biologique en cuves (nitrification/dénitrification),
- une ultrafiltration pour séparer les boues,
- une finition des perméats sur filtre à charbon actif (Pollution carbonée),
- une capacité de l'installation pour 6500m<sup>3</sup>/an.

Le coût des travaux est de 643 000 € HT auxquels il faut rajouter les études complémentaires d'un montant de 112 000 € HT. Ces derniers ont débuté le 29 novembre 2021 pour une durée de 9 mois. Durant cette phase travaux, l'entreprise a en charge le traitement des lixiviats du site. 3 511 m<sup>3</sup> ont été traités sur les 11 premiers de l'année 2021, avant le début des travaux.

Comme prévu, des travaux d'étanchéité de la descente centrale ainsi que du fossé bas périphérique ont été effectués dans le premier trimestre 2021 afin d'avoir l'assurance que des résurgences de lixiviats ne viennent contaminer les ERI et remettent en question leur qualité avant rejet dans le milieu naturel. Le montant de ces travaux a été de 87 787 € HT.

## 6. Le financement du service

### 6.1 Taux de TEOM applicable en 2021

Les taux de TEOM sont définis selon huit zones de perception en fonction des valeurs locatives applicables par communes ; ils restent inchangés pour 2021.

SECTEUR	TAUX 2021
<b>SECTEUR 1</b>	
Millau	9.51%
<b>SECTEUR 2</b>	
Creissels	9.21%
<b>SECTEUR 3</b>	
Aguessac	10.60 %
Saint-Georges de Luzençon	10.60%
<b>SECTEUR 4</b>	
Rivière sur Tarn	11.30%
<b>SECTEUR 5</b>	
Compeyre	13.31 %
Mostuéjols	13.31 %
Peyreleau	13.31 %
<b>SECTEUR 6</b>	
La Cresse	13.71 %
Paulhe	13.71 %
<b>SECTEUR 7</b>	
Comprégnac	14.70 %
Saint-André de Vézines	14.70 %
Veyreau	14.70 %
La Roque Sainte Marguerite	14.70 %
<b>SECTEUR 8</b>	
Le Rozier	8.00 %

**Le produit de TEOM s'est élevé à 3 756 946 € en 2021 (soit + 0.88 % par rapport à 2020).**

## 6.2 Redevance spéciale

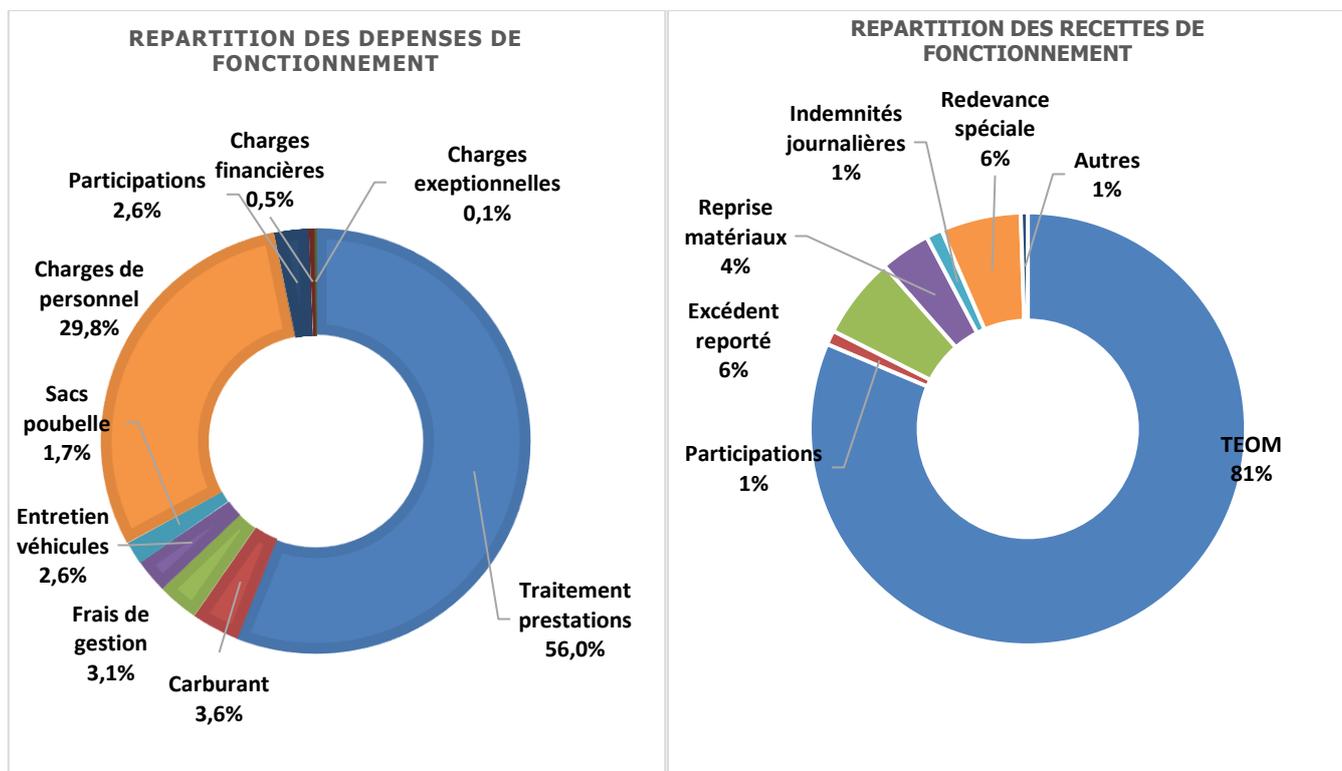
La Communauté de communes, conformément à la loi du 13 janvier 1992 a institué sur son territoire une redevance spéciale pour les déchets qui ne sont pas issus des ménages mais collectés par le service. Elle concerne donc les professionnels, entreprises et établissements, et fait l'objet d'un conventionnement spécial. Son tarif reste fixe pour 2021 à **1.95 € net/litre**. **Le produit de la redevance perçue en 2021 a été de 273 546.16 € contre 224 806.46 € en 2020 soit une augmentation de 21.7 %.**

Une remise à niveau de cette redevance a été lancée en 2015 avec comme objectifs une harmonisation des conditions d'application, l'élargissement de l'assiette et une réduction des quantités produites par le développement du tri sélectif et du compostage. La visite des usagers se poursuit en 2022 et cette remise à niveau devrait permettre l'augmentation de son produit.

## 6.3 Coût du service

Les graphiques suivants présentent le compte administratif 2021 du service collecte et traitement des déchets (ce service fait l'objet d'un budget annexe).

Les dépenses se sont élevées à **3 826 645.75 € + 188 960.75 €** de prélèvements pour financer les investissements ; les recettes à **4 614 858.55 €**. Il en découle un excédent de **599 246.20 €**. Cet excédent résiduel permettra de financer des dépenses d'investissements inscrites au budget primitif 2022.



---

## 7. Bilan et perspectives

---

### 7.1 La collecte des déchets ménagers

- **Au cours de l'année 2021, il n'y a pas eu de nouvelle mise en service de conteneurs semi-enterrés.** A Rivière-Sur-Tarn, un point de collecte supplémentaire est prévu courant 2022 afin d'équiper le nouveau lotissement et le nouvel EPHAD. A Aguessac, un nouveau point sera implanté aux abords du nouveau lotissement et du groupe scolaire à la sortie Nord du village. **Un programme pluriannuel définissant les secteurs à équiper en priorité est en cours d'élaboration.** La commune de Peyreleau reste la seule commune hors Millau à ne pas être desservie par les conteneurs semi-enterrés. Courant 2022 ce cap pourrait être franchi afin de rationaliser les trajets des véhicules de collecte. Sur Millau, le renforcement du dispositif est en cours : la rue du printemps et de ses abords ainsi qu'un nouveau secteur sont à l'étude pour une implantation en 2022.

- La Communauté a collecté **6 656 tonnes d'ordures ménagères (-0.4%)** et **1 981 tonnes d'emballages ménagers à recycler (+7.2%)**.

- En 2021, avec **1 212 tonnes, le tonnage de verre collecté a augmenté de 5.9%**. Le ratio de collecte atteint **41.1 kg/an/hab** soit 37% de plus que la moyenne nationale (30 kg/an/hab) et 12.63% de plus que la moyenne départementale (36.49 kg/hab/an- Rapport d'activités SYDOM 2021).

- La Communauté constate également une **hausse de 7.5% des quantités de déchets collectées en déchèterie en bennes classiques et de 6.1 % sur les déchets spéciaux et divers.** Elle continue d'offrir de plus en plus de filières de réemploi et de valorisation, notamment via les bennes Eco-mobilier mises en service à Aguessac et Saint-Georges de Luzençon en novembre 2020. Quatre nouvelles filières devraient être proposées courant 2022.

- La **promotion du compostage** s'est poursuivie en 2021 avec l'équipement de 123 foyers (composteurs et lombricomposteurs) et la mise en service de 9 points de compostage collectif. En lien avec les communes et divers partenaires, plusieurs projets de compostage collectif devraient voir le jour courant 2022.

- En 2021, **quatre opérations de type « coup de poing » ont été menées en cœur de Ville à Millau.** Il s'agit de sensibiliser les riverains (particuliers et professionnels) en lien avec le service Ville propre. Lorsque c'est nécessaire, une verbalisation est effectuée par la Police municipale afin d'infléchir les dépôts de sacs et autres encombrants, en dehors des créneaux de collecte ou hors des contenants.

- En 2022, le service déchets prévoit de mener des réflexions sur les points suivants :
  - Suppression des sacs jaunes de tri sélectif dans les secteurs desservis par les conteneurs semi-enterrés afin de les remplacer par des sacs cabas réutilisables,
  - Optimisation des circuits de collecte grâce à la mise en place des GPS ; des modifications sur les tournées sont à l'étude pour une mise en place effective au 1er avril 2022,
  - Modification des horaires de la déchèterie intercommunale d'Aguessac dès le 1<sup>er</sup> semestre 2022 (ouverture d'une demi-journée supplémentaire),
  - Suppression des bennes tout-venant dans les trois communes concernées, en lien avec les évolutions réglementaires
  - Mise en place dans les cimetières de la Communauté du tri des déchets en séparant les déchets verts des autres déchets.
  - Formation du personnel technique au remplissage de la matrice d'analyse des coûts du service, en vue du remplissage des données 2020 sur Comptacout, présentation des données à la direction et aux élus du Comité Exécutif (1<sup>er</sup> trimestre 2022), travail sur les

pistes d'optimisation. La matrice 2021 devra être finalisée à l'été 2022. Une présentation détaillée sera intégrée au prochain Rapport d'activités.

- **Le SYDOM Aveyron** a confié au 1<sup>er</sup> juillet 2020 la conception, la construction et l'exploitation du futur centre aveyronnais de valorisation et de traitement des ordures ménagères au groupement SECHE ENVIRONNEMENT/SEVIGTNE/SOLENA, dans le cadre d'une délégation de service public. L'investissement se chiffre à 57.6 M d'€. Le cout complet de traitement des déchets sur les 25 ans de délégation devrait être de 135.80 € HT/t, y compris TGAP.

Pour préparer au mieux le passage à l'extension des consignes de tri (ECT) en novembre 2021, les travaux de modernisation du centre Ecotri ont été engagés. La nouvelle plate-forme de compostage des déchets verts peut accueillir jusqu'à 2 700 tonnes/an. D'un cout de 23 M d'€ HT, les travaux s'échelonnent de septembre 2020 à décembre 2022. Unique centre de tri du département, il pourra accueillir jusqu'à 25 000 tonnes par an grâce à un outil industriel à la pointe des dernières technologies.

## 7.2 Le traitement des déchets ménagers

- **La production globale des ordures ménagères et assimilées OMA** (ordures ménagères + collecte sélective + verre) est de **10 003 tonnes** pour l'année 2021 (+1.8%). Le ratio par habitant et par an s'élève à **339 kg** (moyenne régionale : 355 kg).

- **Le taux de refus sur l'année 2021 a augmenté de près de 13%. Celui-ci atteint le chiffre record de 33.8%**, soit un ratio de **22.7 kg/an/habitant qui ne devraient pas se trouver dans les sacs jaunes. Au niveau départemental, ce taux est de 24.1%.**

La poursuite de la sensibilisation, l'information des usagers et les nouvelles extensions des consignes de tri restent donc d'actualité afin de diminuer les coûts engendrés par ces refus.

## 7.3 La sensibilisation au tri et à la réduction des déchets

La Communauté a poursuivi ses actions de communication à destination de tous les publics, en particulier :

- **Extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> novembre 2021 (SYDOM Aveyron) :**

- Formation du personnel et des publics-relais, adhésivage de tous les contenants de pré collecte, relais de l'information auprès des habitants, communes-membres, partenaires...
- Venue du camion TRITOUR du SYDOM : Lycée Jean Vigo (19/11), Centre Hospitalier de Millau (29/11), marché hebdomadaire de Millau (22/12)

- **Stands d'information, communication terrain et présence sur événementiels (tri sélectif, compostage domestique, prévention des déchets) :**

- Séance de sensibilisation des structures professionnelles et des groupes constitués : personnel de la Maison du Peuple, personnel du Musée de Millau, enfants et du personnel de l'Hôpital de jour de Millau, équipes du Jardin du Chayran, Chantier Jeunes de la Ville de Millau, Association Myriade, entreprise SPIE...
- Stands d'information : Journée citoyenne du Rozier, inauguration des composteurs collectifs à St Georges de Luzençon, Fête de la Nature des Centres sociaux de Millau, nettoyage du quartier Malhourtet (centre social Causses), World Clean Up day: stand place de la Capelle (18/09 ; Millau), RDV TRICompost quais du Tarn en commun avec le SYDOM Aveyron (27/11 ; Millau)

- Les **animations en milieu scolaire** dans les classes de CE2 sont confiées au CPIE du Rouergue via le projet pédagogique « Mini déchets Maxi tri ». Elles ont été suivies par 10 classes en 2020-2021, soit 170 élèves.

- Le projet **d'Éducation au Développement Durable du Lycée Jean Vigo** est soutenu financièrement et se traduit par un accompagnement méthodologique confié au CPIE du Rouergue durant l'année scolaire 2020-2021.

- La **communication lors des distributions annuelles de sacs poubelles s'est poursuivie dans 8 communes. En 2022 l'accent sera mis sur le compostage et la diffusion des autocollants STOPPUB.**

## **7.4 Les anciens centres d'enfouissement**

Ceux-ci font l'objet d'un suivi régulier. Suite aux travaux effectués en 2017, **les quantités de lixiviats à traiter sont désormais beaucoup plus importantes et le système actuellement en place atteint sa limite de capacité.** Dans ce contexte, la Communauté de Communes a lancé en 2020, un marché avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui comprend la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de l'unité de traitement des lixiviats du site. Sa durée sera de 11 mois d'études et de travaux et de 5 ans fermes d'exploitation et tacitement reconductible pour une période de 1 an dans la limite de 7 ans supplémentaires. Les travaux ont débuté en décembre 2021 pour se terminer en avril 2022. La mise en place industrielle s'effectuera de mai à août 2022 pour un début d'exploitation du site en septembre 2022.

## **7.5 Le financement du service en 2021**

Les dépenses se sont élevées à **3 826 645.75 € + 188 960.75 €** de prélèvements pour financer les investissements ; les recettes à **4 614 858.55.55 €**. Il en découle un excédent de **599 246.20 €**.

Cet excédent résiduel permettra de financer les déficit d'investissement à hauteur de **442 289 €**.

La **maîtrise des coûts** et **l'équilibre financier** du service sont atteints avec la poursuite de la remise à niveau de la redevance spéciale et le maintien de l'effort fiscal via la TEOM.

**Millau, le**  
**Pour la Présidente,**  
**Le Vice-Président délégué,**

## 8. Annexes financières - Compte administratif 2021 du service

### DECHETERIES

#### DEPENSES

COMPTES	PREVU	REALISE 2021	OBSERVATIONS
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>862 950,00 €</b>	<b>844 985,74 €</b>	
60611 - Eau et assainissement	300,00 €	354,76 €	
60612 - Electricité	1 500,00 €	1 667,27 €	
60631 - Fournitures d'entretien	0,00 €	104,40 €	
60632 - Fournitures petit équipement	500,00 €	1 764,41 €	
60636 - Vêtements de travail	400,00 €	142,20 €	
6064 - Fournitures administratives	0,00 €	71,80 €	
611 - Sous-traitance générale	851 000,00 €	831 511,97 €	
6132 - Location immobilières	6 000,00 €	6 000,00 €	
61521 - Terrains	250,00 €	0,00 €	
6156 - Maintenance	0,00 €	753,14 €	
6161 - Multirisques	100,00 €	0,00 €	
6236 - Catalogues et imprimés	1 000,00 €	1 435,92 €	
6237 - Publications	500,00 €	0,00 €	
6262 - Frais de télécommunications	1 400,00 €	1 179,87 €	
<b>012 - Charges de personnel</b>	<b>142 100,00 €</b>	<b>153 932,44 €</b>	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>800,00 €</b>	<b>388,45 €</b>	
6574 - Subventions	800,00 €	388,45 €	
<b>023 - Virement section investissement</b>	<b>11 024,97 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>042 - Dotations aux amortissements</b>	<b>2 538,03 €</b>	<b>2 538,03 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 019 413,00 €</b>	<b>1 001 844,66 €</b>	

#### RECETTES

COMPTES	PREVU	REALISE 2021	OBSERVATIONS
013 - Remboursement frais personnel	2 900,00 €	6 173,82 €	
7013 - Vente de produits	80 000,00 €	87 357,75 €	
7331 - Taxe enlèvement des ordures ménagères	633 821,00 €	883 175,44 €	
74758 - Dotations	20 592,00 €	20 592,00 €	
7788 - Produits exceptionnels divers	2 700,00 €	4 045,85 €	
<b>TOTAL</b>	<b>740 013,00 €</b>	<b>1 001 344,86 €</b>	

## TRAITEMENT COLLECTE

### DEPENSES

COMPTES	PREVU	REALISE 2021	OBSERVATIONS
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>1 718 512,00 €</b>	<b>1 721 243,42 €</b>	
60611 - Eau et assainissement	0,00 €	1 336,07 €	
60612 - Electricité	15 000,00 €	13 830,88 €	
60622 - Carburants	142 000,00 €	137 811,98 €	
60623 - Alimentation	200,00 €	0,00 €	
60628 - Autres fournitures	65 010,00 €	66 138,53 €	
60631 - Fournitures d'entretien	1 900,00 €	1 347,79 €	
60632 - Fournitures petit équipement	10 000,00 €	9 925,84 €	
60636 - Vêtements de travail	7 000,00 €	7 920,33 €	
6064 - Fournitures administratives	200,00 €	302,40 €	
6068 - Autres matières et fournitures	1 000,00 €	922,33 €	
611 - Sous-traitance générale	1 344 492,00 €	1 312 439,64 €	
6132 - Location immobilières	0,00 €	240,00 €	
61521 - Terrains	0,00 €	984,00 €	
615221 - Bâtiments publics	5 000,00 €	870,13 €	
61551 - Matériel Roulant	80 000,00 €	98 924,97 €	
61558 - Autres bien mobiliers	0,00 €	10 769,21 €	
6156 - Maintenance	4 100,00 €	4 767,72 €	
6161 - Multirisques	13 000,00 €	14 209,95 €	
6168 - Autres	6 300,00 €	6 312,15 €	
6182 - Documentation générale et technique	0,00 €	847,00 €	
6184 - Versements à des organismes de formation	700,00 €	2 634,00 €	
6236 - Catalogues et imprimés	4 000,00 €	5 268,43 €	
6237 - Publications	8 000,00 €	8 222,35 €	
6251 - Voyages et déplacements	500,00 €	547,70 €	
6261 - Frais d'affranchissement	2 700,00 €	0,00 €	
6262 - Frais de télécommunications	0,00 €	2 872,45 €	
6281 - Cotisation	800,00 €	761,00 €	
6283 - Frais de nettoyage des locaux	2 000,00 €	7 610,52 €	
62875 - Remboursement frais aux communes membres GFP	1 410,00 €	0,00 €	
6288 - Autres services extérieurs	1 000,00 €	1 226,05 €	
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	2 200,00 €	2 200,00 €	

<b>012 - Charges de personnel</b>	<b>1 119 500,00 €</b>	<b>985 414,01 €</b>	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>98 618,00 €</b>	<b>98 348,97 €</b>	
6522 - Reversement excédent au budget principal	0,00 €	0,00 €	
653 - Indemnités et cotisations	9 600,00 €	10 008,00 €	
6542 - Créances éteintes	3 408,00 €	2 423,34 €	
65548 - Autres contributions	77 100,00 €	77 091,34 €	
6558 - Autres contributions obligatoires	0,00 €	1 796,94 €	
6574 - Subventions	8 510,00 €	7 027,01 €	
65888 - Autres	0,00 €	2,34 €	
<b>66 - Charges financières</b>	<b>21 400,00 €</b>	<b>18 409,16 €</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>3 923,56 €</b>	
<b>023 - Virement section investissement</b>	<b>320 959,30 €</b>		
<b>042 - Dotations aux amortissements</b>	<b>183 928,57 €</b>	<b>186 428,57 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 467 917,87 €</b>	<b>3 013 767,69 €</b>	

### RECETTES

COMPTES	PREVU	REALISE 2021	OBSERVATIONS
002 - Excédent reporté	281 691,12 €	281 691,12 €	
013 - Remboursement frais personnel	41 000,00 €	49 368,93 €	
7013 - Vente de produits	33 000,00 €	86 071,46 €	
70612 - Redevance spéciale	250 000,00 €	274 384,19 €	
7078 - Autres marchandises	0,00 €	13 196,07 €	
70845 - Mise à dispo de personnel aux communes membres GFP	0,00 €	1 525,23 €	
7331 - Taxe enlèvement des ordures ménagères	3 108 626,75 €	2 873 770,56 €	
74 - Dotations et participations	18 000,00 €	28 244,93 €	
75 - Autres produits gestion courante	14 000,00 €	1 632,49 €	
77 - Produits exceptionnels	1 000,00 €	3 628,71 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 747 317,87 €</b>	<b>3 613 513,69 €</b>	

## GESTION DES DECHETS

### DEPENSES

COMPTES	PREVU	REALISE 2021	OBSERVATIONS
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>2 581 462,00 €</b>	<b>2 566 229,16 €</b>	
60611 - Eau et assainissement	300,00 €	1 690,83 €	
60612 - Electricité	16 500,00 €	15 498,15 €	
60622 - Carburants	142 000,00 €	137 811,98 €	
60623 - Alimentation	200,00 €	0,00 €	
60628 - Fourniture d'entretien	65 010,00 €	66 138,53 €	
60631 - Fourniture d'entretien	1 900,00 €	1 452,19 €	
60632 - Fournitures petit équipement	10 500,00 €	11 690,25 €	
60636 - Vêtements de travail	7 400,00 €	8 062,53 €	
6064 - Fournitures administratives	200,00 €	374,20 €	
6068 - Autres matières et fournitures	1 000,00 €	922,33 €	
611 - Sous-traitance générale	2 195 492,00 €	2 143 951,61 €	
6132 - Location immobilières	6 000,00 €	6 240,00 €	
61521 - Terrains	250,00 €	984,00 €	
615221 - Bâtiments publics	5 000,00 €	870,13 €	
61551 - Matériel Roulant	80 000,00 €	98 924,97 €	
61558 - Autres bien mobiliers	0,00 €	10 769,21 €	
6156 - Maintenance	4 100,00 €	5 520,86 €	
6161 - Multirisques	13 100,00 €	14 209,95 €	
6168 - Autres	6 300,00 €	6 312,15 €	
6182 - Documentation générale et technique	0,00 €	847,00 €	
6184 - Versements à des organismes de formation	700,00 €	2 634,00 €	
6236 - Catalogues et imprimés	5 000,00 €	6 704,35 €	
6237 - Publications	8 500,00 €	8 222,35 €	
6251 - Voyages et déplacements	500,00 €	547,70 €	
6261 - Frais d'affranchissement	2 700,00 €	0,00 €	
6262 - Frais de télécommunications	1 400,00 €	4 052,32 €	
6281 - Concours divers (cotisations...)	800,00 €	761,00 €	
6283 - Frais de nettoyage de locaux	2 000,00 €	7 610,52 €	
62875 - Remboursement frais aux communes membres	1 410,00 €	0,00 €	
6288 - Autres services extérieurs	1 000,00 €	1 226,05 €	
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	2 200,00 €	2 200,00 €	
<b>012 - Charges de personnel</b>	<b>1 261 600,00 €</b>	<b>1 139 346,45 €</b>	

<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>99 418,00 €</b>	<b>98 737,42 €</b>	
6522 - Reversement excédent au budget principal	0,00 €	0,00 €	
653 - Indemnités et cotisations	9 600,00 €	10 008,00 €	
6542 - Créances éteintes	3 408,00 €	2 423,34 €	
65548 - Autres contributions	77 100,00 €	77 091,34 €	
6558 - Autres contributions obligatoires	0,00 €	1 796,94 €	
6574 - Subventions	9 310,00 €	7 415,46 €	
65888 - Autres	0,00 €	2,34 €	
<b>66 - Charges financières</b>	<b>21 400,00 €</b>	<b>18 409,16 €</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>3 923,56 €</b>	
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>331 984,27 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>042 - Dotations aux amortissements</b>	<b>186 466,60 €</b>	<b>188 966,60 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 487 330,87 €</b>	<b>4 015 612,35 €</b>	

### RECETTES

COMPTES	PREVU	REALISE 2021	OBSERVATIONS
002 - Excédent reporté	281 691,12 €	281 691,12 €	
013 - Remboursement frais personnel	43 900,00 €	55 542,75 €	
7013 - Vente de produits	113 000,00 €	173 429,21 €	
70612 - Redevance spéciale	250 000,00 €	274 384,19 €	
7078 - Autres marchandises	0,00 €	13 196,07 €	
70845 - Mise à dispo de personnel aux communes mem	0,00 €	1 525,23 €	
7331 - Taxe enlèvement des ordures ménagères	3 742 447,75 €	3 756 946,00 €	
74 - Dotations et participations	38 592,00 €	48 836,93 €	
75 - Autres produits gestion courante	14 000,00 €	1 632,49 €	
77 - Produits exceptionnels	3 700,00 €	7 674,56 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 487 330,87 €</b>	<b>4 614 858,55 €</b>	

## GESTION DES DECHETS

### DEPENSES

NATURE	PREVU	REALISE 2021	RESTES A REALISER	OBSERVATIONS
001 - Déficit reporté	476 045,92 €	476 045,92 €		
15 - Travaux déchetterie	49 695,24 €	9 936,93 €	7 991,52 €	
21 - Acquisition benne à ordure ménagère	179 453,45 €	178 800,00 €		
22 - Mise en place de containets enterrés	45 000,00 €	0,00 €	33 972,00 €	
23 - Gros entretien sites de traitement	860 493,52 €	325 990,56 €	236 651,48 €	
24 - Locaux techniques centralisés	29 589,60 €	1 138,01 €		
26 - Acquisition GPS	25 000,00 €	23 190,00 €	300,00 €	
1641 - Remboursement des emprunts	87 700,00 €	87 680,19 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 752 977,73 €</b>	<b>1 102 781,61 €</b>	<b>278 915,00 €</b>	

### RECETTES

NATURE	PREVU	REALISE 2021	RESTES A REALISER	OBSERVATIONS
021 - Prélèvement pour financer l'investissement	331 984,27 €			
040 - Amortissement	186 466,60 €	188 966,60 €		
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	524 686,90 €	524 686,90 €		
10222 - FCTVA	268 636,80 €	55 524,73 €	166 000,00 €	
19 - Composteurs	29 278,81 €	0,00 €		Subvention
20 - Réhabilitation décharges	84 069,00 €	0,00 €		Emprunt
22 - Mise en place de containets enterrés	74 663,35 €	0,00 €		
<i>Subvention</i>	54 383,00 €	0,00 €		
<i>Emprunt</i>	20 280,35 €	0,00 €		
23 - Gros entretien sites de traitement	213 782,00 €	4 228,50 €		
<i>Avance</i>	0,00 €	4 228,50 €		Remboursement avance versée titulaire marché
<i>Emprunt</i>	213 782,00 €	0,00 €		
24 - Locaux techniques centralisés	39 410,00 €	0,00 €		Emprunt
<b>TOTAL</b>	<b>1 752 977,73 €</b>	<b>773 406,73 €</b>	<b>166 000,00 €</b>	